



CONFLUENCES

LE MAGAZINE DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Angeville - Boudou - Castelferrus - Castelmayran - Castelsarrasin - Caumont - Cordes-Tolosannes - Coutures
Durfort-Lacapelette - Fajolles - Garganvillar - La Ville-Dieu-du-Temple - Labourgade - Lafitte - Lizac - Moissac
Montaïn - Montesquieu - Saint-Aignan - Saint-Arroumex - Saint-Nicolas de la Grave - Saint-Porquier

P. 10

BUDGETS 2022
Projets phares

P. 18

ACTION SOCIALE
Santé - Relais Petite Enfance
Conseillère numérique

N°7
JAN. > JUIN
2022

ÉDITORIAL



La Communauté de Communes continue ses investissements pour le territoire. Le budget primitif 2022 a été adopté à une large majorité lors du conseil communautaire du 29 mars dernier. Le maintien de ce cap budgétaire permet de continuer à insuffler une dynamique de projets

pour le développement de notre territoire. Différentes priorités ont été mises en lumière et de nombreux chantiers vont voir le jour lors de ce second semestre 2022.

Dans un premier temps, ce sont les trois déchetteries intercommunales qui à partir de septembre vont faire l'objet d'une grande réhabilitation, en commençant par celle de Saint Nicolas de la Grave, puis celle de Moissac et enfin celle de Castelsarrasin. Les travaux sur les sites de Saint Nicolas de la Grave et Moissac entraîneront la fermeture successive des équipements, alors qu'un accueil sera maintenu sur la déchetterie de Castelsarrasin. En parallèle, la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage est sur la bonne voie pour commencer lors du second semestre 2022. Une attention particulière est donnée pour améliorer les conditions d'accueil de l'équipement en prenant en compte les enjeux environnementaux et une meilleure gestion des fluides.

Le chantier du centre aquatique est bien avancé pour une ouverture dans les délais prévus. En début d'année nous sollicitons les habitants dans une démarche de participation citoyenne pour trouver le nom de cet équipement tant attendu. C'est le nom de Conflu'O qui a obtenu le plus de suffrages et qui a été retenu lors de la conférence des maires de mars dernier. Lors du conseil communautaire du 7 juin, les élus ont acté le choix de l'exploitant qui gèrera pour le compte de l'intercommunalité le centre aquatique, il s'agira de l'entreprise Prestalis.

Prestalis est un acteur majeur dans le domaine de la délégation de service pour les piscines et centres aquatiques. Les valeurs affichées par l'entreprise qui met au cœur de ses priorités l'apprentissage de la natation comme une véritable mission de service public, les enjeux environnementaux et la qualité de l'offre proposée ont été les éléments déterminants pour le choix de ce délégataire.

Enfin, dès la rentrée de septembre vous pourrez retrouver les informations de l'intercommunalité sur l'application mobile « Panneau Pocket ». En effet nous avons souhaité nous doter d'une nouvelle solution de communication pour une meilleure réactivité auprès de nos administrés. Dès septembre, téléchargez l'application Panneau Pocket sur votre smartphone.

Je vous souhaite une très bonne période estivale et une bonne lecture de ce nouveau magazine intercommunal.

Dominique Briois, Président.

SOMMAIRE



P. 3 > 4

L'Actualité en brèves !



P. 5

Office de Tourisme :
Re-découvrez votre territoire



P. 6 > 7

Développement
économique :
Entreprises, Opération
chèques-cadeau et Espace
de travail partagé



P. 8 > 9

Aménagement
habitat :
PLUi-H - Rénovation



P. 10 > 13

Budgets 2022
et Fiscalité



P. 14 > 16

Centre aquatique
Conflu'O



P. 17

Déploiement de la fibre
optique sur le territoire



P. 18 > 20

Action sociale :
Santé, Relais Petite enfance
et Conseillère numérique



P. 21

Les bonnes pratiques
pour votre ANC



P. 22 > 23

GEMAPI :
Prévention
des inondations et gestion
des milieux aquatiques



P. 24

Cette année, je trie
correctement
mes déchets ménagers

Magazine CONFLUENCES édité par la Communauté de communes
Terres des Confluences

Édition semestrielle - Imprimé à 20820 exemplaires

Dépôt légal

Directeur de la publication : Dominique BRIOIS

Coordination de rédaction : Bernard BOUCHÉ

Graphisme : Anne-Fleur Dauchez et Corine Leroy / studio-lalo.fr

Impression : Techniprint Montauban

Crédits photos : Terres des Confluences, Alain Fourlenti, Service communication de la Ville de Montauban, Freepik, Groupe Sèche, SIRTOMAD, Tarn et Garonne Numérique, Tony MyWave, Office de Tourisme Intercommunal - Moissac - Terres des Confluences, Starline, Berkahicon, Iwitostudio, Kiranshastry, smalllikeart, Flaticon, Tastyicon, Juicy fish, Flat art icon, monkik,surang,dDara, Eucalyp, awesomecontent, Mindandi.

Ce document est imprimé par une entreprise labellisée Imprim'vert avec des encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Contactez la CCTC

La Communauté de Communes Terres des Confluences vous accueille :

Du lundi au vendredi

De 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

636, Rue des Confluences

82102 CASTELSARRASIN Cedex

Tél. : 05.63.95.56.00

Mail : accueil@terresdesconfluences.fr

www.terresdesconfluences.fr

La Communauté de Communes a souhaité se doter d'une application mobile pour être au plus près de ses administrés. En déployant cette action, l'intercommunalité a aussi pensé à l'ensemble du territoire en laissant le choix à toutes les communes de pouvoir bénéficier elles aussi de cet outil de communication. Le coût de la mise en œuvre sera porté en totalité par l'intercommunalité.

Retrouvez-nous, dès la rentrée de septembre, sur l'application Panneau Pocket à télécharger sur votre smartphone.



Urbanisme : un guichet dématérialisé pour vos démarches

Nous annonçons dans le dernier magazine la possibilité de déposer les demandes d'urbanisme plus communément appelées ADS (autorisations du droit des sols) auprès du service instructeur de votre commune en ligne via la plateforme GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme). Son déploiement est effectif depuis mars.

Les bénéfices sont multiples : un guichet accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24



Facilite les démarches (assistance en ligne vers le bon formulaire - cerfa, pré-remplissage,...



Permet le «zéro papier»



Gain de temps lors du dépôt du dossier



Optimise la gestion des démarches d'urbanisme



Sécurise les données



Améliore la qualité des services publics

Pour plus de renseignements ou tout accompagnement : Le service instruction vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 13h. * Tél. : **05 63 95 56 45** - Mail : **instruction@terresdesconfluences.fr**

Site internet **www.terresdesconfluences.fr** : rubrique Les services > Urbanisme > travaux de construction ou de rénovation, quelles démarches ?

* Du 1^{er} juillet au 2 septembre, l'accueil se fera uniquement les lundis, mercredis et vendredis.

Démarrage de la campagne des contrôles périodiques sur le territoire



Les contrôles initiaux de bon fonctionnement d'installations d'assainissement individuel sur la commune de Moissac arrivent à leur fin.

En effet, ce sont près de 600 installations non inventoriées qui ont été contrôlées par le prestataire PURE environnement.

Pour rappel, ces contrôles sont obligatoires car en tant que propriétaire vous êtes responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de votre installation.

Vous êtes aussi garant de son efficacité et de sa pérennité.

Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) prévoit deux types de contrôles périodiques :

- Un contrôle de bon fonctionnement de votre installation tous les 10 ans.
- Un contrôle de bon fonctionnement sous quatre ans si votre installation a

été déclarée non-conforme à la réglementation en vigueur.

La campagne sera lancée en juin. Si vous êtes concerné par l'un de ces deux cas, un avis de passage rappelant les modalités du contrôle vous sera adressé par le SPANC ou le prestataire PURE Environnement.

En vous remerciant par avance de l'accueil que vous voudrez bien réserver aux contrôleurs. De plus merci de penser à laisser accessible votre installation : capot levé et jardin débroussaillé.

Une question ?

Le SPANC est à votre disposition par téléphone au **05 63 95 56 00**

ou par mail à **spanc@terresdesconfluences.fr**

Site internet **www.terresdesconfluences.fr**

Rubrique : Les services > Assainissement individuel (SPANC)



4

Une fresque pour comprendre les enjeux liés au climat

En mars dernier, dans le cadre du PCAET, un atelier « Fresque du Climat » a été proposé aux élus de la Communauté de Communes, pour les sensibiliser sans culpabiliser au changement climatique.

Depuis fin 2018, l'association la Fresque du Climat œuvre pour embarquer tous les individus et toutes les organisations dans la transition, en permettant la diffusion rapide d'une compréhension partagée du défi que représente le

changement climatique. Cet atelier permet aux individus et organisations de mieux comprendre les enjeux, de prendre conscience du dérèglement en cours.

L'efficacité de cet outil pédagogique et sa licence d'utilisation ont facilité sa diffusion exponentielle, avec un doublement du nombre de personnes sensibilisées.

Les participants ont quitté l'atelier

soudés, motivés pour créer des solutions à leur portée.

La Bourse des locaux et du foncier économique de la Communauté de Communes est opérationnelle !

Vous êtes **propriétaire d'un local d'activité ou d'un terrain à vocation économique ou agent immobilier** ?

Vous souhaitez le louer ou le vendre ? Faites apparaître une annonce dans la bourse des locaux et du foncier économique de la communauté de communes.

Ce service gratuit consiste à mettre en relation les acquéreurs ou locataires potentiels et les personnes proposant une offre de locaux ou de terrains économiques sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Il s'adresse à tous : propriétaires, agences immobilières, notaires, etc.

La bourse aux locaux est accessible depuis le site internet de la Communauté de Communes dans la rubrique « Entreprendre ».

Son fonctionnement est encadré par une charte d'utilisation dont doit prendre connaissance tout propriétaire voulant faire apparaître ses locaux.

L'objectif est de proposer un outil supplémentaire pour donner de la visibilité aux biens du territoire. En effet, les porteurs de projets reçus à la Communauté de Communes sont orientés vers ce site.



Précision concernant les agences immobilières : **dans le cas où plusieurs d'entre elles proposeraient un même bien, le Service Développement économique de la Communauté de Communes transmettra au demandeur, les coordonnées de toutes les agences qui se seront déclarées sur cette offre. Libre au demandeur de contacter ensuite l'agence de son choix.**

**Pour plus de renseignements
ou tout accompagnement :**
Tél. : 05.63.95.56.00

Email : economie@terresdesconfluences.fr

Rénovation des déchetteries

Dans le cadre de la rénovation et la mise aux normes des nos déchetteries, nous vous informons que la **déchetterie de Saint Nicolas de la Grave sera fermée à compter du 5 septembre** pour une durée d'un mois minimum. Durant cette période, vous aurez bien sûr accès aux deux autres déchetteries du territoire.

Déchetterie-recyclerie de Saint-Béart à Castelsarrasin

298 chemin de Castelus
Saint Béart - Castelsarrasin
Tél. : 05 63 32 44 07

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au samedi : 9h00 - 18h00

Fermée les dimanches et jours fériés.

**Démarrage travaux 2023.
Pas de fermeture.**

Déchetterie de Saint-Pierre à Moissac

Route de l'avenir
ZI Saint Pierre - Moissac
Tél. : 05 63 05 02 61

HORAIRE D'OUVERTURE :

Le lundi : 14h00 - 17h00
Du mardi au samedi : 9h00 - 17h00
*Fermée les lundis matins, dimanches
et les jours fériés.*

**Fermeture à partir de
début novembre pour 2 mois.**

Déchetterie de La Biarne à Saint-Nicolas de la Grave

ZA de la Biarne
Saint-Nicolas de la Grave
Tél. : 06 42 76 28 67

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du mardi au samedi :
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
*Fermée les lundis, dimanches
et jours fériés.*

**Fermeture à partir de
début septembre pour 2 mois.**



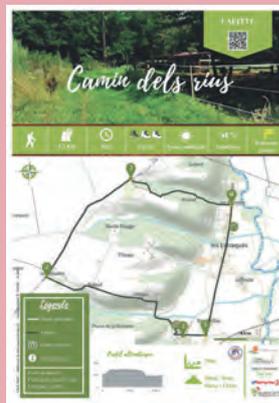
OFFICE DE TOURISME RE-DÉCOUVREZ VOTRE TERRITOIRE



Dans le cadre de sa politique d'attractivité touristique, l'Office de Tourisme proposera dès juillet « le Pass Tourisme » valable pour un adulte avec une entrée par site et par personne. Avec le Pass Tourisme, faites le plein de découvertes et profitez d'offres avantageuses auprès de nos partenaires autour d'offres sportives, culturelles et gourmandes...

Cheminez vers l'essentiel, grâce aux fiches randonnées !

La boutique de l'Office de Tourisme propose quatre « fiches randonnées » pour découvrir le territoire. Ces fiches permettent de mettre en valeur le travail effectué conjointement entre les équipes de l'Office de Tourisme et les équipes de la Communauté de Communes. Une bonne façon de valoriser notre destination !
(Fiche à la vente au prix de 50 cts d'euros.)



Une communication étoffée

En parallèle, l'équipe de l'Office de Tourisme intercommunal continue la mise en place de sa campagne de communication avec la refonte de ses éditions avec l'Agence de communication Vent d'Autant. L'Office de Tourisme vous propose le nouveau plan du territoire avec des polices de caractères plus agréables, en adéquation avec le graphisme des nouvelles campagnes de communication et des pictogrammes colorisés pour une meilleure lisibilité. À découvrir au plus vite !

**Pour connaître toute l'actualité de
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
MOISSAC-TERRES DES CONFLUENCES**

1, boulevard de Brienne • 82200 Moissac
Tél. : 05 32 09 69 36
accueil@tourisme-moissacconfluences.fr
www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr



Chiffres clés : **56**

porteurs de projet reçus dans le cadre des permanences Développement Economique en 2021 sur le territoire.

6

Vous êtes porteur de projet. Vous souhaitez créer ou développer votre d'entreprise. Venez rencontrer notre service développement économique !

Le service développement économique accueille et oriente les porteurs de projet ou chefs d'entreprise.

En collaboration étroite avec les professionnels de la création ou la transmission d'entreprises (chambres consulaires, Région, etc.), le service développement économique vous accompagnera afin d'obtenir les réponses à vos interrogations, de la phase de création ou de développement de votre activité jusqu'à la recherche de financements.



Les aides à l'immobilier d'entreprise pour l'essor de votre activité

Chiffres clés :

Depuis la création de l'intercommunalité : 22 subventions acquises (417.000 €) + 500.000 € exceptionnels alloués en 2020 pour le COVID

- 16 au titre des aides à l'immobilier ;
- 1 au titre du maintien du dernier commerce ;
- 5 pour l'installation des jeunes agriculteurs.

Objectifs

La Communauté de Communes souhaite conforter le tissu économique local et participer à l'attractivité du territoire intercommunal, en soutenant les investissements immobiliers des entreprises, dès lors qu'ils créent des ressources pour le territoire, maintiennent ou génèrent des emplois.

Qui peut en bénéficier ?

- Ce dispositif s'adresse aux entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la Communauté de Communes.

- Dépenses éligibles : construction, acquisition, extension ou aménagement de bâtiments, acquisition de terrains.

Certaines activités étant exclues de ce dispositif, deux autres interventions financières spécifiques en ce qui concerne les commerces de proximité répondant à des besoins de première nécessité et les exploitations agricoles (producteurs primaires), ont été développées.

Pour plus de renseignements ou tout accompagnement :

Tél. : 05 63 95 56 00 - Mail : economie@terresdesconfluences.fr

Site internet www.terresdesconfluences.fr :

rubrique Entreprendre > Aides à l'immobilier d'entreprise

Retour sur l'opération chèques-cadeaux avec notre partenaire BeeGift



100 000 €
1 € offert pour 1 € dépensé

1ère campagne
du 18 décembre 2020
au 31 janvier 2021
4 180 € consommés

Prolongation
du 1^{er} février 2021
au 31 mars 2021
7 247 € consommés

57 boutiques actives



Du 1^{er} avril au 29 juin 2021, le dispositif est mis en pause. Les élus ont demandé de reconduire l'opération jusqu'à épuisement des fonds dans le cadre de la rentrée scolaire et des fêtes de fin d'année.

Dans cette optique, un « groupe de travail opération chèque cadeaux » composé d'élus, de techniciens et du graphiste a été mis en place.

2ème campagne
du 30 juin 2021
au 30 septembre 2021
39 692 € consommés

Prolongation
du 1^{er} octobre 2021
au 13 décembre 2021
100 000 € consommés

62 boutiques actives



30 co-workeurs utilisent ce lieu.

7

U&CO c'est...

Votre espace de co-working situé à Moissac, qui répondra à tous vos besoins de travail, dans un lieu mutualisé, hyperconnecté, convivial, flexible et accessible. Il s'adresse aux entrepreneurs, aux travailleurs indépendants et aux télétravailleurs.



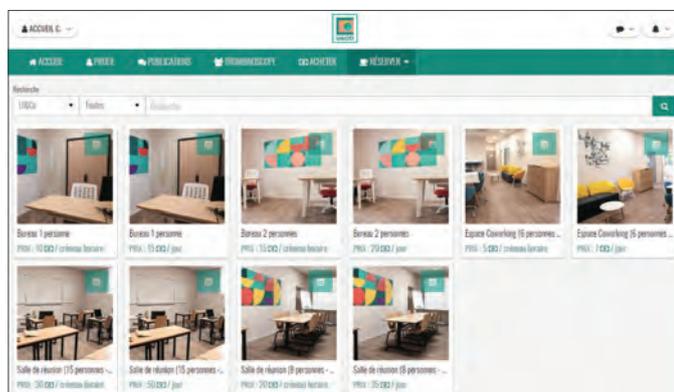
Votre première inscription à U&CO

Toute première réservation doit s'effectuer en ligne via la plateforme de réservation :

- en scannant le QRcode
- ou en vous rendant sur le site de la Communauté de communes dans la rubrique Entreprendre – Tiers Lieu



Choisissez votre espace de travail



Plusieurs solutions s'offrent à vous pour s'adapter à vos besoins !

- 5 bureaux privatifs (1 ou 2 personnes),
 - 1 grand open-space d'environ 30m²
 - 1 salle de réunion/formation (capacité 15 personnes);
 - 1 salle de réunion (capacité 8 personnes)
- Retrouvez aussi, un espace de convivialité à votre disposition.



Suite à cette **première réservation**, vous devrez vous déplacer jusqu'au siège de la communauté de communes à Castelsarrasin **afin de récupérer le badge d'accès aux locaux**.

ATTENTION : sans badge pas d'accès à l'espace de travail partagé.

Pour plus de renseignements ou tout accompagnement :

Tél. : 05.63.95.56.00

Email : economie@terresdesconfluences.fr

Site internet www.terresdesconfluences.fr : rubrique Entreprendre > Tiers Lieu





Chiffres clés :
plus de 600
foyers concernés
par l'OPAH à venir.

8

Des projets de rénovation ? La Communauté de Communes vous accompagne !

Lors du dernier magazine, nous annonçons la mise en œuvre de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) qui permet de traiter les difficultés identifiées, par rapport à la réhabilitation de votre logement sur les questions énergétiques, d'adaptation à la perte d'autonomie, de logements dégradés, vacants, etc.

Aujourd'hui où en sommes-nous ?

Suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en 2020-2021, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) va être mise en place d'ici la fin de l'année sur le territoire. Ce nouveau dispositif, piloté par la Communauté de Communes avec l'aide de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et d'autres partenaires

pendant une durée minimum de trois ans, concernera les 22 communes du territoire (hors quartiers de Moissac concernés actuellement par une OPAH-RU (renouvellement urbain communal). Destinée à permettre aux propriétaires occupants ou bailleurs de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, l'OPAH intercommunale reposera sur la délivrance (sous conditions) d'aides financières et d'un accompagnement gratuit allant du diagnostic, de

l'accompagnement au montage du dossier jusqu'au suivi des travaux... Vous pouvez également dès à présent prendre rendez-vous auprès du CAUE délivrant du conseil gratuit (sans condition) si vous envisagez des travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement, d'architecture ou de paysage...

Si vous envisagez des travaux urgents ne pouvant pas attendre l'OPAH, sachez que vous pouvez dès à présent bénéficier d'aides de l'ANAH sous certaines conditions. Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site de l'ANAH : www.anah.fr.

Le CAUE c'est quoi ?

Le CAUE 82
des conseils d'architecture
pour construire ou rénover votre logement
sur rendez-vous au
05 63 03 80 88

PERMANENCES DÉLOCALISÉES
Communautés de Communes
Terres des Confluences

© CAUE 82

Né de la loi sur l'architecture de 1977 et créé à l'initiative du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) assure des missions d'intérêt public. C'est un organisme départemental au service des tarn-et-garonnais. Le CAUE s'adresse aux élus, aux particuliers.

Pourquoi faire appel au CAUE ?

Les architectes des CAUE peuvent vous conseiller dans le cadre d'une construction, d'une réhabilitation, d'un agrandissement de votre logement et dans l'aménagement de ses abords... Mais le CAUE propose aussi des permanences avec des conseillers en maîtrise de l'énergie afin de proposer aux particuliers des conseils et des solutions concrètes pour :

- Mieux maîtriser leur consommation d'énergie : chauffage, isolation, éclairage...

- Recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse...

Un conseil indépendant et gratuit.

Des permanences physiques tous les mois près de chez vous (prendre rendez-vous au préalable auprès du CAUE) au siège de la Communauté de Communes Terres des Confluences :

- Le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois (permanence énergie).
- Le 1^{er} jeudi après-midi de chaque mois (permanence architecture).
- Le 3^{ème} jeudi après-midi de chaque mois (permanence énergie).

D'autres permanences sont disponibles sur le territoire, retrouvez ces informations sur le site internet.

Pour plus de renseignements sur les aides locales en matière d'habitat :

Rendez-vous sur notre site internet www.terresdesconfluences.fr :

Rubrique les services > habitat > les aides locales



PLUi-H, une approbation pour 2023 !

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) se poursuit dans l'objectif de son approbation définitive en 2023.

Une première version du projet avait été arrêtée en février 2020. Cependant certains avis émis par les personnes publiques consultées ont amené la Communauté de Communes à revoir le projet.

Ces réajustements, nécessitant un travail de concertation avec les communes et les partenaires extérieurs, notamment les services de l'Etat, sont en cours de finalisation.

La prochaine étape est un deuxième arrêt du projet envisagé d'ici la fin de l'année. Une fois le projet ré-arrêté, il sera mis en ligne sur notre site internet de la communauté de communes et consultable en format papier au siège de la Communauté de Communes. S'en suivra une nouvelle consultation

des personnes publiques associées (pendant 4 mois) puis l'organisation d'une enquête publique (pendant 1 mois) au cours de laquelle vous pourrez formuler vos observations/demandes sur le projet ré-arrêté.

Au cours de cette enquête, vous pourrez également prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur qui pourra vous recevoir lors de permanences. Conformément à la réglementation, l'ouverture de l'enquête publique sera annoncée au préalable via différents

moyens (affichage, presse, publication internet...). Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet pour vous tenir informé. Le Pôle aménagement, habitat et développement durable de la communauté de communes se tient également à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Après l'enquête publique, le projet sera réajusté pour prendre en compte certains avis et demandes puis sera définitivement approuvé en conseil communautaire.

Expression de Madame Dominique Forneris, Vice-Présidente en charge de l'aménagement durable du territoire et du cadre de vie.

« L'élaboration d'un document d'urbanisme, qui plus est intercommunal et valant programme local de l'habitat, prend du temps, habituellement plusieurs années, compte-tenu des étapes et délais administratifs incompressibles. Cela permet de co-construire un projet de territoire réfléchi et adapté aux enjeux. Nous devons notamment nous adapter à la tendance nationale qui est désormais de freiner fortement l'artificialisation des sols face aux impacts avérés de l'urbanisation sur l'environnement. C'est dans ce contexte que nous retravaillons actuellement le projet afin de prendre en compte du mieux possible ces enjeux ainsi que ceux liés à d'autres avis émis par les personnes publiques consultées, notamment en matière d'habitat. Sachez dans tous les cas que nous souhaitons approuver dès que possible ce document et qu'il s'agit d'une priorité de notre mandat. En effet ce document est un socle indispensable à un développement harmonieux et équilibré de notre territoire. »



Pour plus de renseignements :

Mail : pluih@terresdesconfluences.fr

Site internet www.terresdesconfluences.fr : Rubrique Les grands projets > Projets de territoire > PLUi-H, pour un aménagement du territoire plus cohérent et co-construit



22 communes



42 200 habitants

7
budgets



| | |
|-------------------------|-----------------|
| Budget principal | 50,2 M€* |
| Fonctionnement | 27,3 M€* |
| Investissement | 22,9 M€* |

| | |
|------------------------|----------------|
| Budget Collecte | 6,9 M€* |
| Fonctionnement | 5,3 M€* |
| Investissement | 1,6 M€* |

Budget SPANC 232 000 €

Budget des 4 zones d'activités 23 M€*

* millions d'euros

4

priorités ont été données :

- Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu.
- Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants.
- Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée.
- Travailler ensemble efficacement en recherchant des réponses collectives.

7

chantiers ont été identifiés comme prioritaires pour le territoire Terres des Confluences pour répondre à ses priorités :

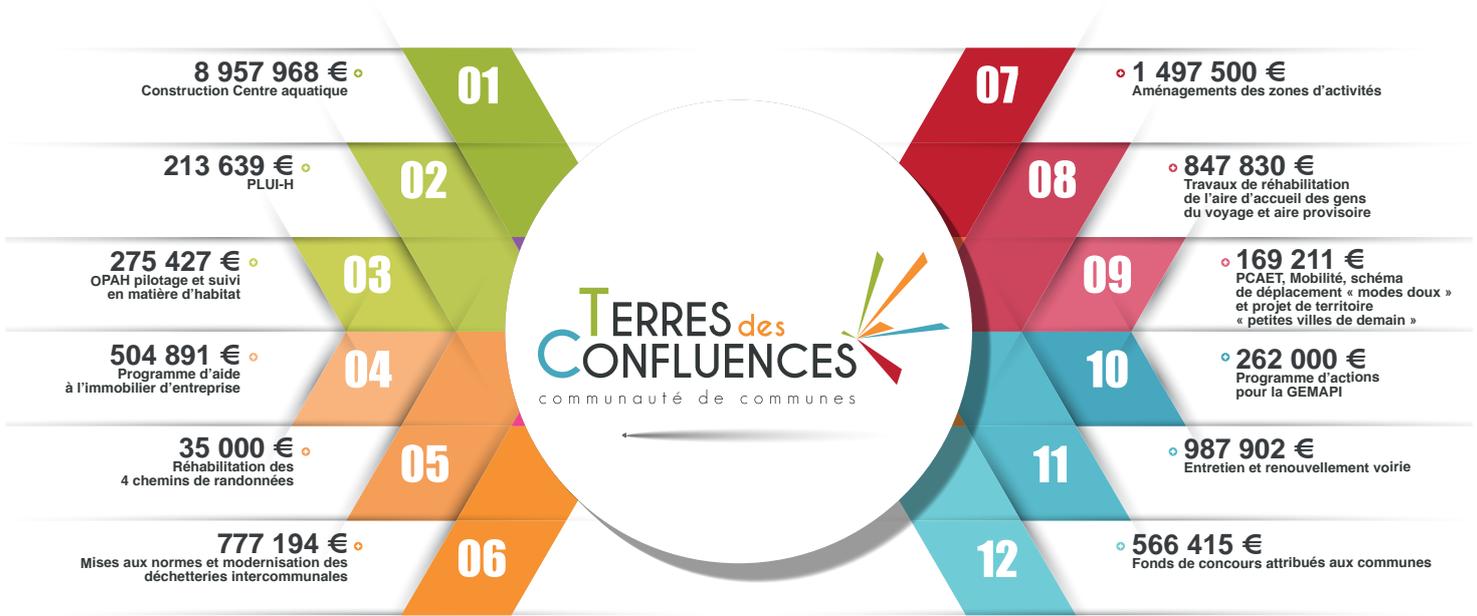
- Créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation (zones d'activité économique, pépinières d'entreprises).
- Augmenter la valeur ajoutée des filières (hors tourisme).
- Créer les conditions pour faire du tourisme un levier de développement.
- Doter le territoire en services et équipements attractifs et structurants (construction d'une cuisine centrale, d'un centre aquatique, participation au développement du haut débit sur le territoire).
- Structurer une offre de transport novatrice (développement de modes de déplacements doux).
- Mettre en place le cadre d'un aménagement cohérent et de qualité (OPAH, PLUI-H, ...).
- Construire et animer les solidarités territoriales.





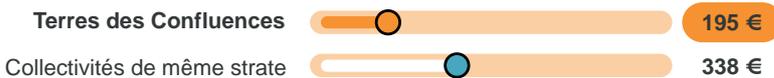
Poursuite des investissements pour le développement de l'attractivité du territoire « Terres des Confluences » en préservant la bonne santé financière de la collectivité

Les 12 travaux de la Communauté de Communes pour 2022

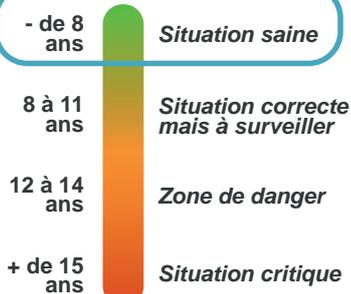


Un endettement maîtrisé

Dette par habitant



Délai de désendettement

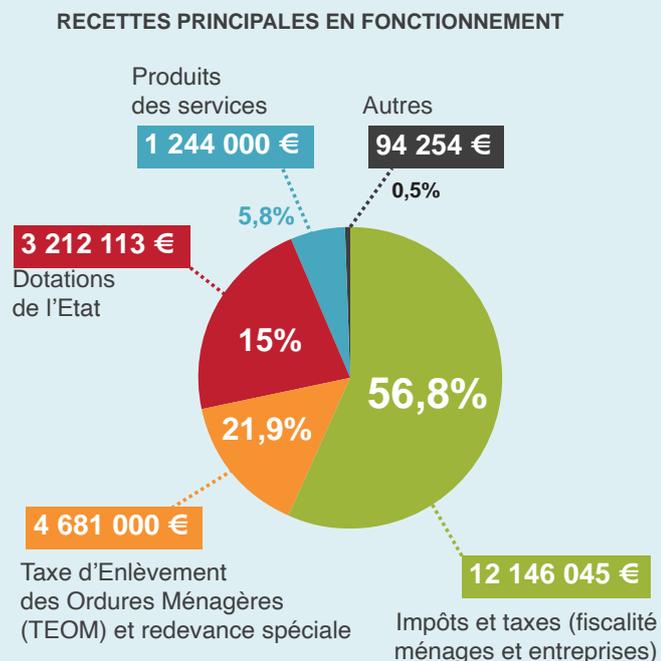
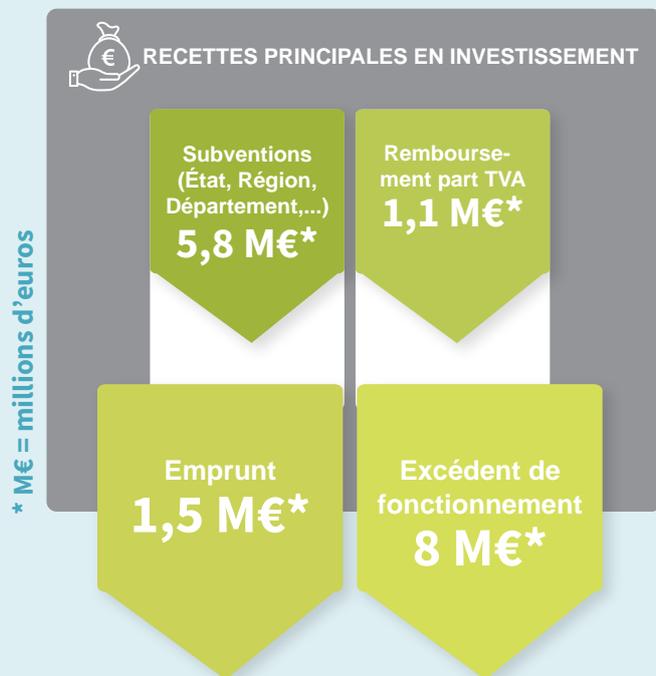


Pour 2021, au total, neuf communes ont sollicité des fonds de concours de la communauté de communes pour un total de 259 038.75 € soit 90.6 % de l'enveloppe budgétisée.

- Aménagement des rues du centre du village à Labourgade,
- Rénovation d'une maison en centre bourg à Castelmayran,
- Extension du groupe scolaire, construction d'une micro crèche à Saint Nicolas de la Grave,
- Construction de deux terrains de padel, création d'une Maison Municipale, amélioration et mise aux normes de la passerelle reliant le quai Magenta au boulevard Alsace Lorraine à Moissac,
- Aménagement de la Mairie, restauration de l'église à Montañ,
- Modification du rejet à la station d'épuration à Fajolles,
- Création d'une sortie de secours et sécurisation de la toiture de l'école à Lizac,
- Aménagement du bourg centre en 4 phases à La Ville Dieu du Temple,
- Création d'un pôle enfance à Castelsarrasin.

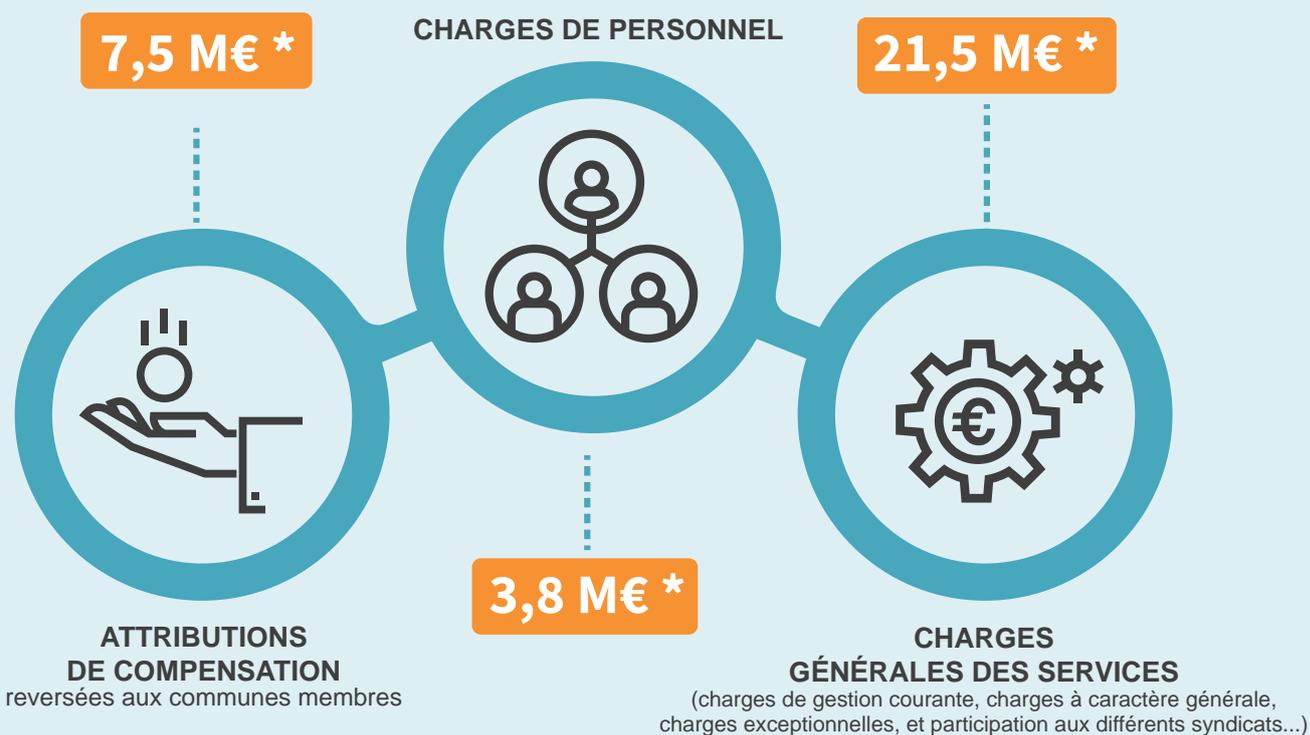
Comment l'intercommunalité finance-t-elle ses projets ?

12



Quelles sont les dépenses de la Communauté de Communes pour son fonctionnement sur le budget principal et celui de la collecte ?

Pour 2022, des dépenses limitées à 2.26 % d'augmentation sur le budget principal

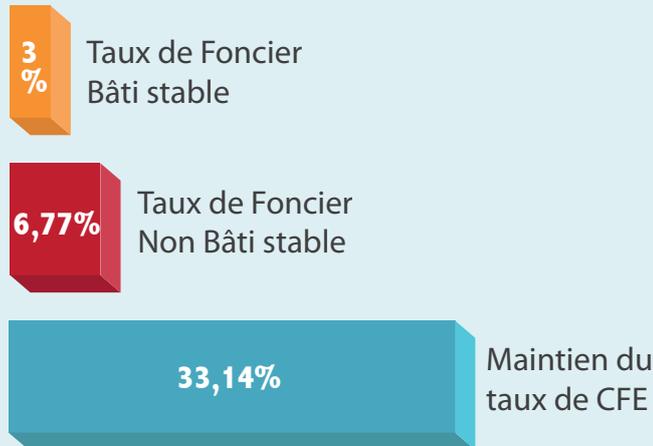


* M€ = millions d'euros

Comprendre son impôt

Les taux de fiscalité (taxe foncière, CFE) sont maintenus comme ceux de 2021.

Pour rappel :



En savoir plus sur ma prochaine Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM finance le coût de collecte et de traitement des déchets : ordures ménagères, déchets recyclables, verre et déchets de déchetteries. Elle porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Celle-ci est perçue sur l'ensemble du territoire mais à des taux différents. Il a été acté en 2021 comme en 2020 le maintien des taux par rapport à 2019. Le produit perçu en 2020 était de 3 955 906 € et celui de 2021 est de 3 994 765 €.

Suite au projet de **construction d'un nouvel incinérateur**, le SIRTOMAD (Syndicat en charge du traitement des ordures ménagères) prévoit une évolution importante de la contribution de la Communauté Terres des Confluences de l'ordre de 850 000 € sur la période 2022 à 2028.



Crédit photographique : Ville de Montauban

C'est pourquoi, il est proposé d'augmenter les taux de TEOM de +4.8 % dès l'année 2022, soit un produit supplémentaire de plus de 323 000 € pour 2022. Ce qui permettra au service déchets de mettre en œuvre son projet de service mais aussi le financement du nouvel incinérateur auprès du SIRTOMAD.

Lancement de la construction du nouvel incinérateur

Le groupe Séch  va assurer la **maîtrise d'ouvrage** du nouvel incinérateur. Il aura une capacité de traitement de **38 500 tonnes/an**. Il fonctionnera **7 jours sur 7** et emploiera environ **20 personnes**. Il aura une durée de vie estimée à **40 ans**. Il représente un coût de **43,5 millions d'euros**. Ce nouvel incinérateur, **MO'UVE**, acronyme de **Montauban Unité de Valorisation Energétique**, est le fruit d'une ambition portée par Séch  Environnement au service du SIRTOMAD : apporter son expertise au territoire afin de poursuivre les actions engagées en faveur d'une économie circulaire, et développer de nouvelles solutions d'écologie industrielle.

MO'UVE sera une unité à haute performance énergétique et environnementale, dimensionnée aux besoins du territoire, qui fournira les besoins énergétiques de l'ensemble des réseaux de chaleur urbains de la Ville de Montauban (réseau actuel et réseau à venir en 2023).

LANCEMENT
DU CHANTIER
MARS 2021



Avril 2021



Juillet 2021



Juillet 2021



Décembre 2021



Décembre 2021



Novembre 2021



Janvier 2022



Janvier 2022



Février 2022



Février 2022



Juillet 2021



Août 2021



Septembre 2021



Octobre 2021



Novembre 2021



Novembre 2021



Octobre 2021



Février 2022



Mars 2022



Mars 2022

POUR EN SAVOIR +
SUR LE PROJET,
RENDEZ-VOUS SUR
NOTRE CHAÎNE
YOUTUBE



Le Centre Aquatique s'appellera Conflu'O

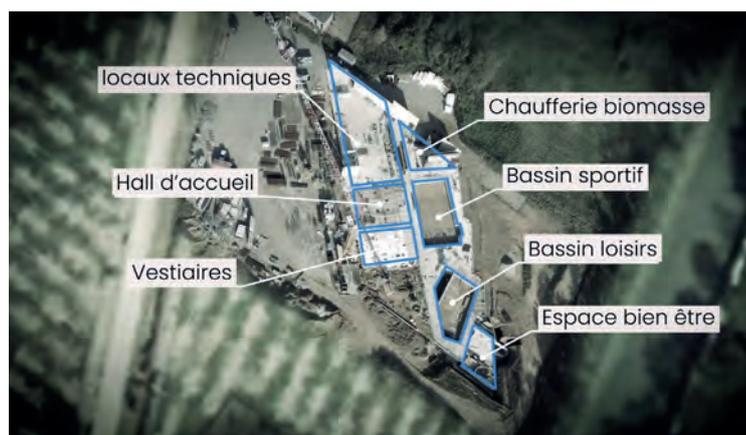
L'organisation de la consultation des habitants s'est déroulée en trois temps. En premier, de fin décembre 2021 jusqu'au 4 mars 2022, la population était amenée à faire part de ses idées via un questionnaire en ligne.

Pour rappel, le nom proposé devait être original, esthétique, court et devait avoir un rapport avec l'eau. Il devait être approprié à l'équipement en question. Le nom devait être un nom commun. Les noms propres et les noms de personnes célèbres ont été exclus conformément au règlement de consultation.

La seconde phase s'est déroulée lors du bureau communautaire du 8 mars dernier, le jury alors constitué des membres du bureau a retenu trois suggestions parmi une pré-sélection de 158 noms : O'Confluences, Conflu'O et Bassins des Confluences.

La décision finale est revenue aux édiles des communes du territoire, les trois noms ont donc été soumis au vote lors de la conférence des maires du 22 mars 2022.

Conflu'O a été retenu à la majorité.



“ Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette grande consultation et nous vous donnons rendez-vous prochainement pour les premiers plongeurs dans cet équipement tant attendu par les habitants du territoire de Terres des Confluences. ”



La fibre optique dans toutes les Communes d'ici la fin de l'année !

Avec 18 381 foyers éligibles à la fibre optique dans la Communauté de Communes à la fin du mois d'avril 2022 (sur 23 800 soit plus de 77%), l'objectif du 100% fibre se rapproche.

D'ici la fin de l'année, la fibre optique sera disponible dans chaque commune pour la plupart des foyers, et d'ici mi-2023 chaque logement qui ne le serait pas encore doit pouvoir prétendre à son raccordement.

Le succès du service fibre plus rapide et plus performant se mesure dans plus de 37% des foyers éligibles qui

ont d'ores et déjà pris le parti d'y souscrire.

Pour faciliter l'accès au service fibre pour les particuliers, ce programme auquel participe la Communauté de Communes Terres des Confluences au sein de Tarn-et-Garonne Numérique, et avec Octogone Fibre, prévoit la prise en charge du raccordement pour les particuliers qui décident d'y souscrire (hors éventuels travaux en partie privative, si nécessaire), souvent en remplacement de l'abonnement ADSL (et à un tarif équivalent).



Permanence de Saint-Aignan

Pour souscrire :

1) Vérifier son éligibilité au service (test sur <https://www.octogone-fibre.fr>)

2) Dès lors que le foyer est éligible, **contacter l'opérateur de son choix pour souscrire un abonnement et fixer avec lui une date d'intervention** du technicien au domicile pour déployer la fibre jusque dans le logement. En cas de changement d'opérateur, le nouvel opérateur se charge des formalités de résiliation chez l'ancien, et d'assurer la portabilité du numéro de téléphone fixe.

À noter : des permanences publiques sont organisées dans chaque commune lors de l'ouverture du service pour permettre aux habitants qui en éprouvent le besoin d'avoir accès à des informations sur-mesure (modalités de raccordement, problématiques particulières, compatibilité des équipements, etc.)



Permanence d'Angeville

Vers la fin du service ADSL

Avec la perspective de complétude du réseau fibre optique qui sera disponible pour chaque foyer d'ici un an, la fin du service ADSL qu'il va remplacer est envisagée dans quelques années et avec elle, la disparition du réseau cuivre historique. Le raccordement des foyers à la fibre est donc à prévoir pour chacun d'ici quelques années pour assurer sa connectivité, y compris pour un simple service de téléphonie fixe, disponible dans les mêmes conditions sur la fibre et mobilisant un raccordement pris en charge par la collectivité. D'ici là, les deux réseaux (cuivre et fibre) cohabiteront.

Tarn-et-garonne Numérique - contact@82numerique.fr - 05 67 05 52 00
 Octogone fibre - contact@octogone-fibre.fr - 05 32 64 00 61



LA SANTÉ AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Le Contrat local de santé (CLS) et le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM), des outils au service des citoyens de l'intercommunalité

Le Contrat Local de Santé, initié en 2019, par le biais d'une convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Communauté de Communes Terres des Confluences, arrive à échéance fin 2022.

Pour rappel, son objectif principal est axé sur la réduction des Inégalités Socio-Territoriales de Santé (ISTS) en impulsant une étroite collaboration entre les secteurs du sanitaire, du médico-social et du social. Ce CLS de « première génération », a rapproché les différents partenaires du territoire impliqués dans le domaine de la santé : élus, professionnels et citoyens. Désormais, l'objectif est de pouvoir mettre cet outil de concertation et de collaboration au service des citoyens, en le positionnant comme un réel support de déploiement de la politique publique de santé territoriale. C'est pourquoi la Communauté des Communes et l'Agence Régionale de Santé souhaitent renouveler le Contrat pour cinq années supplémentaires. Ce nouveau contrat permettra de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de l'attractivité médicale, qui reste au cœur des préoccupations de l'ensemble des élus.



Sur le versant santé mentale, le **Conseil Local en Santé Mentale** continue également de se construire, avec l'ensemble des partenaires du territoire. Quatre ateliers de travail ont déjà eu lieu depuis le mois de

Novembre 2021, rassemblant des élus de Saint Nicolas de la Grave, Saint-Aignan, La Ville Dieu du Temple et Moissac, et des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social. L'objectif est de prioriser les actions qui seront menées autour de la prévention et la promotion de la santé mentale sur le territoire. Une réflexion autour de l'implication des personnes accompagnées sera également initiée lors du prochain atelier de travail en Mai. Le lancement du **Conseil Local en Santé Mentale** devrait avoir lieu durant l'été 2022.

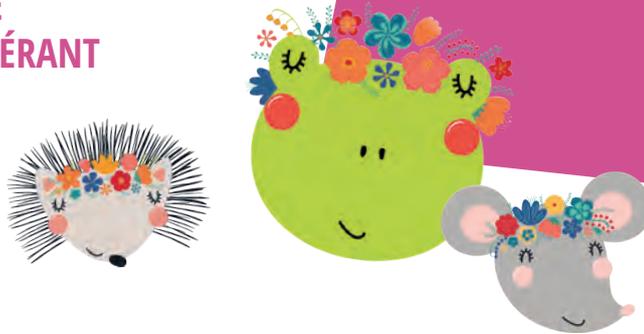
Dans cette perspective d'attractivité territoriale et médicale, l'intercommunalité a été identifiée comme territoire pilote dans un projet mené par la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé (DDARS) qui a pour vocation d'élaborer un plan d'actions sur un niveau infra-départemental. C'est dans ce cadre que les différentes structures de santé du territoire, la DDARS et les élus de l'Intercommunalité ont pu se rassembler lors de deux réunions de travail qui ont eu lieu les 22 et 23 Mars.

Par ailleurs, le **Contrat Local de Santé de l'intercommunalité** a été un terreau favorable pour accueillir la nouvelle **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Quercy-Garonne (CPTS)**. Les deux dispositifs travaillent déjà main dans la main : en effet, une équipe mixte CPTS et Communauté de Communes (représentée par le Président M. Briois) a pu représenter le territoire le 22 Février à Montpellier lors du Forum des Jeunes Médecins en Occitanie, afin de pouvoir faire valoir les atouts du territoire pour attirer de nouveaux praticiens en santé.



Pour plus de renseignements ou tout accompagnement :
Mail : s.ebbo@terresdesconfluences.fr
Site internet www.terresdesconfluences.fr : Rubrique Les services > Santé

3 lieux de permanences et
11 matinées d'éveil sur le territoire.



19

Le Relais, un lieu ressource pour les parents, les professionnels de l'accueil individuel

C'est un lieu gratuit, d'accueil, d'information et d'accompagnement. Il s'adresse aux assistantes maternelles, aux gardiennes à domicile, aux parents et enfants qui habitent sur les communes d'Angeville, Boudou, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Durfort-Lacapelette, Fajolles, Garganvillar, La Ville Dieu du Temple, Labourgade, Lafitte, Montain, Montesquieu, Lizac, Saint Aignan, Saint-Arroumex, Saint Nicolas de la Grave, Saint Porquier, Castelsarrasin et Moissac.

Le Relais change de nom

Suite au décret n°2021-1115 du 25 août 2021, les Relais Assistantes Maternelles changent de dénomination et s'appellent désormais Relais Petite Enfance.

Pourquoi un tel changement ?

La désignation Relais Petite Enfance, plus large et généraliste, devrait permettre à chaque public parents et professionnels (assistantes maternelles et garde d'enfants à domicile) de se sentir légitime à fréquenter l'établissement. Les missions des Relais Petite Enfance sont ainsi confirmées, ils restent des points de référence et de sources d'informations pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Le changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil et précise qu'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile participent tous trois à "l'accueil de jeunes enfants".

● **Accueil possible sans rendez-vous**

À Moissac, le lundi toute la journée et les mardis et mercredis après-midi et à Castelsarrasin tous les après-midis du lundi au vendredi sauf le mercredi.

● **Accueil possible sur rendez-vous**

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, nous allons à votre rencontre.

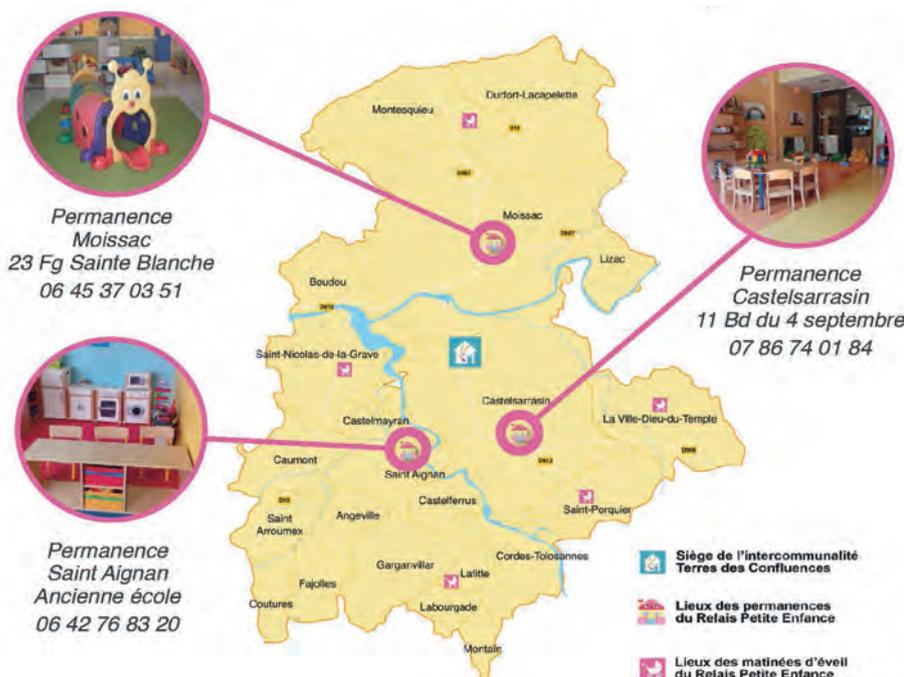
Nouveau nom, nouvelle plaquette, nouveaux contacts !



Retrouvez sur le site internet ou auprès du Relais la nouvelle plaquette d'information avec les contacts et les activités proposées.

Pour des renseignements sur tous les modes de garde, les contrats, les prestations, ... pour l'ensemble des personnes habitant sur les 22 Communes de l'intercommunalité. L'équipe d'animatrices éducatrices de jeunes enfants du Relais Petite Enfance Intercommunal et Itinérant se tient à votre écoute :

Céline Fron, Fabienne Seront et Isabelle Chapelle.



Pour plus de renseignements ou tout accompagnement :

Mail :
relaispe@terresdesconfluences.fr
Tél. :
06 42 76 83 20

Site internet
www.terresdesconfluences.fr :
Rubrique Les services > Action sociale > Relais Petite Enfance itinérant

165 accompagnements dont
96 en ateliers collectifs
et **68** en session individuelle

20

Médiation numérique, la Communauté de Communes vous accompagne !

Ces ateliers sont ouverts à tous !

La mission principale de la conseillère est d'accompagner tous les publics vers leur autonomie numérique, en faisant découvrir les technologies, services et médias numériques, leurs outils et usages au quotidien.

Son rôle :

- Animer des ateliers numériques pour apprendre à utiliser les outils (ordinateurs, tablettes, smartphones, etc), savoir naviguer sur internet, utiliser une messagerie, créer et gérer des contenus numériques, apprendre les bases du traitement de texte, de l'utilisation d'un tableur, découvrir et utiliser les réseaux sociaux, sécuriser ses connexions, vérifier ses sources, etc.
- Accompagner les usagers de manière personnalisée dans leurs démarches administratives numériques pour rechercher un emploi, accompagner la scolarité des enfants, déposer des annonces, créer et utiliser des espaces personnels pour les grands services publics, consulter un médecin à distance, ...

Nouveau Médiation Numérique Itinérante

Accompagnement individuel et ateliers collectifs **gratuits**

Apprendre à vous servir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette

Utiliser les services de E-SANTÉ

Trouver un emploi ou une formation

Accompagner vos enfants

Echanger avec vos proches

LIKE

Êtes-vous prêt à commencer ?
Vous avez des questions, contactez votre conseillère numérique au 06 76 84 11 12

Ouvert à tous les habitants de la Communauté de communes

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

TERRES DES CONFLUENCES



À la rencontre de Sarah Briaut, votre conseillère numérique

Quel a été votre parcours professionnel ?

J'ai un BTS SP3S (Services et Prestations domaine Sanitaire et Social). J'ai commencé ma carrière en tant que responsable de secteur dans une association de service à la personne, puis j'ai travaillé à la MSA, à la CPAM, chez Harmonie Mutuelle et chez un bailleur de logement social avant d'être recrutée en tant que médiatrice numérique.

Pourquoi avoir postulé sur le poste de conseiller numérique ?

Ce poste correspond à mes valeurs, à mon expérience et à mon envie d'évolution. Je m'intéresse aux outils numériques, de plus ma connaissance des services et prestations des structures médico-sociales est un

atout pour conseiller les gens dans leurs démarches en ligne.

Le service public pour vous ça représente quoi ?

L'égalité, la solidarité, la neutralité, la transparence et l'innovation.

Comment s'est passée votre prise de poste ?

J'ai été formée dès mon embauche avec d'autres conseillers numériques de France. En parallèle, j'ai rencontré les maires et secrétaires de mairies des 12 communes parties prenantes du dispositif de médiation numérique France Services. Une fois la formation terminée, j'ai commencé les ateliers individuels, puis collectifs.

Avec vos trois mois sur le terrain, qu'est-ce qui vous plaît aujourd'hui dans vos missions ?

Sans hésiter, le côté relationnel, l'accompagnement sur les outils numériques et le fait de me sentir utile. Aujourd'hui j'accompagne des personnes qui pour certaines n'ont jamais utilisé un ordinateur. Avec l'ampleur du numérique et la dématérialisation des services publics ma mission prend tout son sens : créer un compte AMELI, prendre rendez-vous sur Doctolib, utiliser des mots de passe sécurisés, régler sa facture en ligne, communiquer avec ses proches, créer un CV attractif sont des actions qui sont devenues indispensables de nos jours.

Combien avez-vous de participants sur le territoire ? Et quels sont les types de profils ?

Aujourd'hui j'accompagne 50 personnes sur le territoire. Il s'agit de personnes qui ont du mal à utiliser les outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone) et qui ont besoin d'une aide ponctuelle ou qui veulent de l'aide pour apprendre à se débrouiller seuls, à être autonomes dans leurs démarches. En général, les personnes reviennent me voir suite à un premier rendez-vous et beaucoup suivent des accompagnements réguliers. Depuis ma prise de poste, j'ai réalisé 165 accompagnements dont 96 en ateliers et 68 en accompagnement individuel. Les ateliers se font généralement en petit groupe entre 3 et 6 personnes maximum.

Pour plus de renseignements ou tout accompagnement :
Mail : conseillernumerique@terresdesconfluentes.fr

www.terresdesconfluentes.fr
: rubrique Les services > Action sociale > médiation numérique itinérante

Cette page vous apportera des conseils d'utilisation et d'entretien pour les filières d'assainissement non collectif dites « traditionnelles » composées d'une fosse toutes eaux et d'un filtre à sable.

Pour les filières dites « agréées » de type microstation, filières compactes, filtres plantés... il conviendra de respecter les indications du livret d'entretien fourni par votre installateur.

Les bonnes pratiques

Ne pas jeter dans vos toilettes :

Ces conseils sont aussi valables pour le tout à l'égoût.

1



2

Ayez les bons réflexes

Pensez à vidanger votre fosse « toutes eaux », lorsque la hauteur de boues atteint 50% du volume de la fosse. Les fréquences de vidange diffèrent d'une habitation à une autre, car cela dépend du nombre d'habitants par foyer.

Cette opération est essentielle car elle assure le bon fonctionnement de l'ouvrage de traitement et un rejet au milieu naturel sans impact sur la qualité de l'eau et des sols.

Astuce du SPANC :
quand vidanger sa fosse ?
Planter un liteau de bois de la hauteur de la fosse dans l'ouverture de celle-ci. Si la hauteur de boues est à la moitié du liteau vous pouvez appeler votre vidangeur agréé.



Préférez la lessive liquide plutôt que la lessive en poudre qui forme des agglomérats et qui entraîne le colmatage des canalisations.

Astuce du SPANC :
entretien de la flore bactérienne
Afin de vous passer des produits du commerce, vous pouvez mettre dans vos toilettes un yaourt périmé et/ou fermenté, une fois par mois (bien attendre un mois après la date de péremption)



À utiliser :
- des produits biodégradables,
- de la javel en très petite quantité (max. 30 ml par mois).

3

Pensez à nettoyer votre préfiltre au jet d'eau et vérifier l'état de vos regards tous les six mois.

Le préfiltre joue le rôle de « fusible » pour le système de traitement en aval de la fosse. Son entretien est donc indispensable, il se situe sur la partie pré-traitement de votre installation.

Un système d'assainissement non collectif bien entretenu est gage de tranquillité pour vous et de respect pour l'environnement.

Le SPANC est à votre disposition par téléphone au **05 63 95 56 00** ou par mail à **spanc@terresdesconfluences.fr**
Site internet **www.terresdesconfluences.fr** Rubrique : Les services > Assainissement individuel (SPANC)

Traversé par les eaux du Tarn et de la Garonne, qui se rejoignent en son cœur, le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences est, comme son nom l'indique, un lieu dont l'essence même est l'interface entre terres et cours d'eau. Cette composante géographique marquante est à la fois source de richesses mais est aussi vectrice de risques, compte tenu de la densité des activités articulées autour des fleuves.

L'action de Communauté de Communes s'inscrit dans le cadre de la réforme de modernisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) introduite par la loi MAPTAM (2014), puis par la loi NOTRe (2015), qui a repoussé son entrée en vigueur en 2018 et l'a rendu obligatoire pour tous les territoires.

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

La GEMAPI constitue le cadre d'application de la politique locale d'aménagement des cours d'eau, de gestion des espaces naturels et de prévention des inondations, à l'échelle des bassins versants. L'enjeu est de structurer, en bonne interaction, les différents acteurs sur ces thématiques, afin de s'assurer de la pertinence des actions projetées sur l'ensemble du territoire.

Le service intercommunal GEMAPI a vu le jour en 2022. Monsieur Vanden Abeele, recruté en janvier 2022, en assure désormais l'organisation, sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques.

Les étapes de la prise de compétence

L'intercommunalité s'est dotée des services de bureaux d'études, en vue de définir les grands objectifs à suivre sur cette nouvelle compétence et d'apporter des solutions concrètes. L'ensemble des objectifs identifiés s'articule autour des trois thématiques ci-dessous :



TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE DES OUVRAGES DE PROTECTION

Sur le Tarn :

Classement des ouvrages identifiés en système d'endiguement.

Sur la Garonne :

Les ouvrages ciblés ne sont pas identifiés à ce jour en tant que systèmes d'endiguement. Des investigations complémentaires vont être engagées sur certains d'entre eux pour entériner cette affirmation.



STRATÉGIE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Gestion des ouvrages : Missions de contrôle et d'entretien consécutives au classement réglementaire des systèmes d'endiguement, et toutes autres missions spécifiques décidées au cas par cas par la collectivité (entretien, travaux de confortement ou arasement, par exemple).

Structuration de la gouvernance :

Sur le Tarn, un programme d'actions (PAPI) a été lancé, sa mise en oeuvre est un axe de travail prioritaire.

Sur la Garonne, une démarche équivalente est à construire.



STRATÉGIE MILIEUX AQUATIQUES

Les questions relatives à la valorisation des milieux aquatiques et des annexes hydrauliques se posent particulièrement sur la Garonne : le lit majeur de la Garonne est large, propice aux divagations et aux débordements.

Structuration de la gouvernance :

L'échelle de gestion pertinente permettant de répondre aux grands enjeux charriés par le fleuve Garonne va au-delà du périmètre de l'intercommunalité. Elle va être construite en collaboration avec les EPCI riverains et partenaires institutionnels.

L'avancée des études sur le territoire de Terres des Confluences

Sur la partie Tarn :

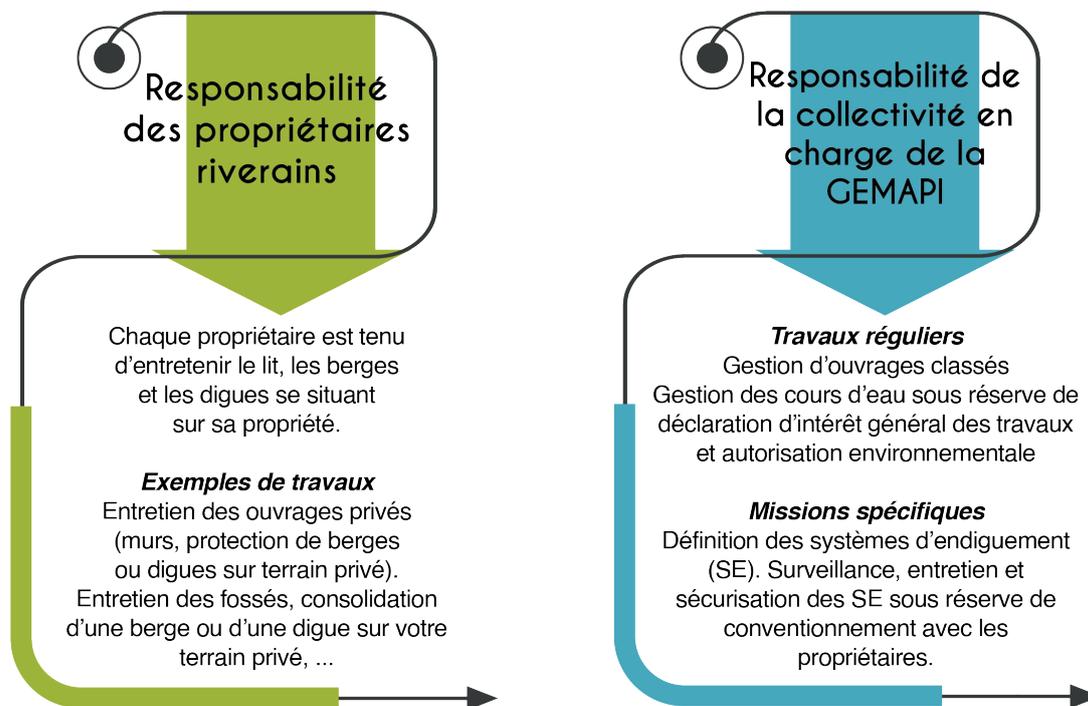
Une étude de danger a été établie en vue de définir les ouvrages à classer dans le système d'endiguement de Moissac et son instruction est en cours auprès des services de l'Etat, avant communication au grand public.

Les études des digues le long du ruisseau du Combes Clairon à Moissac et des ouvrages présents en lit majeur sur la commune de Lizac sont en cours. Ces études sont cofinancées par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 et le Fonds Européen de Développement Régional.

Sur la partie Garonne :

Cette année, les communes concernées par des ouvrages de protection contre les inondations seront invitées à des réunions de concertation, afin de définir les priorités de classement d'ouvrage en vallée de Garonne, et d'engager les études nécessaires en vue de leur autorisation.

L'entretien des cours d'eau et des digues : qui fait quoi ?



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le Tarn

Avec près de 20 000 habitants et 18 000 emplois implantés en zone inondable, le territoire de Montauban-Moissac situé dans la partie aval du Tarn a été identifié comme Territoire à Risque Important d'inondation (TRI).

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), il a été décidé d'établir un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention. Il est destiné à réduire les conséquences négatives associées aux inondations, pour la santé humaine, l'environnement, les biens et l'activité économique.

Ce programme est géré de concert entre les quatre intercommunalités concernées par le TRI Montauban-Moissac, le Grand Montauban étant désigné comme coordonnateur de ce groupement :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban ;
- La Communauté de Communes Terres des Confluences ;
- La Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne ;
- La Communauté de Communes Coteaux et Plaines du pays Lafrançaisain.



En partenariat avec la
préfecture du Tarn et
Garonne

Après un diagnostic du territoire, le programme se décline en 25 actions réparties sur huit axes de travail, avec un coût prévisionnel et une répartition entre chacun des EPCI. L'ensemble du dossier PAPI d'intention a été labellisé par l'Etat, après avis de la commission inondation du bassin (CIB). La signature de la convention entre les différents acteurs, s'est déroulée le 9 juillet 2021. Cette convention préfigure les actions qui seront mises en œuvre jusqu'en 2024. Celles-ci seront prioritairement axées sur les thématiques de communication, de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens...



CETTE ANNÉE JE TRIE CORRECTEMENT MES DÉCHETS MÉNAGERS !



Sur le SIRTOMAD, on trie tous les emballages même les plus petits !
Trier, c'est important pour économiser les ressources naturelles de notre planète.

Sur le territoire du SIRTOMAD (Grand Montauban et Terres des Confluences), **tous les emballages (en métal, carton et plastique) et tous les papiers se trient.**

Il est important de retenir qu'on ne met dans le bac jaune que les emballages, pas les objets. Ce n'est pas parce que quelque chose est en plastique, en carton ou en métal qu'il va dans le bac de tri, mais c'est bien parce qu'il s'agit d'un emballage.

LES ERREURS DE TRI À ÉVITER

Saviez-vous que **20% des déchets triés sont des erreurs de tri ?**

Pour mémoire, ne vont pas dans la poubelle jaune : les masques, gants et déchets de soins comme les seringues (ils représentent un risque de contamination et de piqûre pour les opérateurs), les mouchoirs et l'essuie-tout, les objets en plastique et les vêtements et chaussures.



DES ASTUCES POUR DEVENIR UN CHAMPION DU TRI

| Astuce n°1 | Astuce n°2 | Astuce n°3 | Astuce n°4 | Astuce n°5 |
|---|---|--|--|--|
| Bien vider vos emballages. Inutile de les laver. Un emballage même sali se recycle très bien ! | Déposez vos emballages en vrac dans le bac jaune afin de ne pas gêner la séparation des matériaux dans le centre de tri. Ne les mettez surtout pas dans un sac opaque sinon ils ne seront pas recyclés. | N'imbriguez pas vos emballages pour ne pas gêner la séparation des matériaux dans le centre de tri. | Aplatissez ou écrasez les emballages dans le sens de longueur pour qu'ils soient bien identifiés dans le centre de tri. Vous gagnerez ainsi de la place dans votre bac de tri ! | Pensez à trier dans toutes les pièces de votre logement y compris la salle bain ! |

DANS MON BAC OU SAC JAUNE, JE METS :



À jeter ? À trier ?
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponibles sur

Découvrez toutes nos vidéos explicatives en scannant le QR code. Ou sur sirtomad.com rubrique Le tri sélectif

Si vous voulez des consignes plus détaillées, vous pouvez consulter le module de tri ou télécharger le guide du tri sur sirtomad.com ou le site de la Communauté de Communes rubrique Déchets, vous pouvez aussi télécharger sur votre smartphone l'appli « Guide du tri » de Citeo.

SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

